

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

13 Janvier 1875.

## Chronique générale.

Le public paraît se désintéresser complètement de la crise ministérielle. Même dans le monde parlementaire, on cesse d'en parler par lassitude. Au fond, tout le monde sent que les combinaisons les plus graves n'aboutiront à rien de sérieux, et l'on attend, sans espoir et sans crainte, l'opinion commune étant que la solution de la vraie crise ne viendra pas d'un changement de cabinet. Par malheur, ce sentiment du public ne trouve pas suffisamment crédit non plus dans les couloirs de la Chambre que dans les conseils du gouvernement. La seule question qu'il faudrait résoudre, l'on ne veut pas encore qu'il en soit seulement parlé.

Il n'importe, et l'on n'échappera pas toujours à cette nécessité. Déjà l'amendement de M. Bidard ouvre la porte sur le chemin du salut. Quand il sera mieux prouvé encore que toute autre voie est sans issue, peut-être finira-t-on par comprendre l'inanité de tout le reste, en comparaison de cela. Nous nous rappelons un mot du concile à propos de l'infailibilité, que les opposants déclaraient impossible. « Ce qu'ils ont dit impossible, s'écriait un évêque, ils l'ont fait nécessaire, » et l'événement prouva qu'il disait vrai.

A coup sûr, nous ne prétendons établir aucune comparaison entre des vérités d'un ordre si différent ; mais, en France, au point de vue de l'avenir comme de la sécurité sociale, la situation politique peut certainement se résumer de même. Depuis quatre ans l'on n'a cessé de nous répéter que la solution opportune était impossible. On peut croire que cette politique des opposants sera bientôt à bout, et que nous arrivons au terme où d'eux aussi l'on pourra dire : Ce qu'ils disaient impossible, ils l'ont fait nécessaire.

AUGUSTE ROUSSEL.

La discussion sur la loi des cadres a commencé et s'est maintenue dans des régions exclusivement techniques.

Le centre gauche a pris la résolution de demander la seconde lecture pour les lois constitutionnelles.

## LES LOIS CONSTITUTIONNELLES.

Aussitôt après la loi des cadres, en cours de discussion, on sait que la Chambre va aborder les lois constitutionnelles, c'est-à-dire le projet Ventavon.

Comme la teneur de ce projet pourrait ne pas être très-présente à l'esprit de nos lecteurs, nous croyons devoir leur en remettre le texte sous les yeux :

« Art. 1<sup>er</sup>. Le maréchal de Mac-Mahon, Président de la République, continue à exercer, avec ce titre, le pouvoir exécutif dont il est investi par la loi du 20 novembre 1873.

« Art. 2. Il n'est responsable que dans le cas de haute trahison. Les ministres sont solidairement responsables, devant les Chambres, de la politique générale du gouvernement, et individuellement de leurs actes personnels.

« Art. 3. Le pouvoir législatif s'exerce par

deux Assemblées : la Chambre des députés et le Sénat.

« La Chambre des députés est nommée par le suffrage universel dans les conditions déterminées par la loi électorale.

« Le Sénat se compose de membres élus ou nommés dans les proportions et aux conditions qui seront réglées par une loi spéciale.

« Art. 4. Le Maréchal-Président de la République est investi du droit de dissoudre la Chambre des députés. Il sera procédé, en ce cas, à l'élection d'une nouvelle Chambre dans le délai de six mois.

« Art. 5. A l'expiration du terme fixé par la loi du 20 novembre 1873, comme en cas de vacances du pouvoir présidentiel, le conseil des ministres convoque immédiatement les deux Assemblées qui, réunies en congrès, statuent sur les résolutions à prendre.

« Pendant la durée des pouvoirs confiés au maréchal de Mac-Mahon, la révision des lois constitutionnelles ne peut être faite que sur sa proposition. »

Le *Journal officiel* contient un mouvement assez considérable dans le personnel des préfectures. Quatre sous-préfets sortent de l'administration ; ce sont ceux de Lunéville, mis à la retraite, de Gray et de Gannat, appelés à d'autres fonctions, et de Saint-Nazaire, mis en disponibilité. Cette quadruple mesure est suivie d'un nombre de mutations assez considérable.

Quel rôle ont joué M. de Bismark et la Prusse dans la révolution qui vient de porter au trône en Espagne le prince Alphonse ? Beaucoup d'observateurs politiques n'ont pas hésité à penser que l'intrigue d'où elle est sortie avait été nouée à Berlin.

Dès la fin du mois d'août dernier, nous avions reçu d'une personne en position d'être à cet égard très-bien informée une communication dont voici le passage important :

« La combinaison à laquelle s'est arrêté le gouvernement prussien est celle-ci : — Un arrangement se fait (il est comme conclu) pour faire proclamer à Madrid le prince Don Alphonse.

« Inutile de vous dire que c'est (ici deux noms de diplomates) qui agissent d'un côté, et de l'autre le maréchal Serrano.

« Les conséquences de ce fait sont évidentes... »

Le renseignement, on le voit, ne laissait pas d'être précis.

Sur ces entrefaites, la reconnaissance de Serrano eut lieu, et l'ambassadeur d'Allemagne, lorsqu'il remit ses lettres de créance au chef de l'Etat, eut soin de ne lui donner d'autre qualification que celle de *M. le duc*, pour bien constater que la reconnaissance s'appliquait uniquement à sa personne, et non à la forme prétendue républicaine du pouvoir qu'il exerçait. Que l'Allemagne, comme toutes les autres puissances européennes qui ont obéi en cette circonstance à ses inspirations, eût en vue l'abolition de la République, c'est le point hors de doute ; elle ne veut la République qu'en France, afin de priver la France des restes de sympathies qu'elle peut avoir conservées en Europe.

Il lui fallait en Espagne une monarchie révolutionnaire. Celle dont la soldatesque de Martinez Campos vient de doter nos voi-

sins du Sud-Ouest répond aux préjugés et satisfait les rancunes de nos gouvernants, qui l'ont tout au moins appelée de leurs vœux, — encore un point non douteux ; mais est-elle de nature à plaire également aux hommes d'Etat berlinois ? Nous sommes toujours portés à croire que tel n'a pas dû être primitivement l'objet de leurs aspirations, et que s'ils se sont ralliés à cette combinaison, s'ils en ont préparé le succès par leurs menées, c'est faute d'être parvenus à réaliser d'autres desseins.

Le langage ambigu des feuilles allemandes, à la nouvelle du *pronunciamiento*, semble autoriser cette supposition.

Quoi qu'il en soit, l'Allemagne a certainement obtenu des engagements de la part de l'alphonsisme, puisqu'elle a autorisé, et, suivant une opinion très-répandue, favorisé son entreprise. Ces engagements, il s'agit maintenant, pour le fils d'Isabelle et ses conseillers, de les tenir et d'y conformer leur politique.

Déjà, paraît-il, M. de Bismark a prescrit au comte de Hatzfeld, qui se préparait à prendre un congé, de rester à Madrid pour y nouer des relations officieuses avec le nouveau gouvernement, et surtout pour le surveiller. Or, comment contenter à la fois Berlin et les conservateurs catholiques ? Encore une difficulté pour le pauvre Alphonse XII ; encore une cause de tiraillements dans son gouvernement ! La protection de M. de Bismark ne s'achète pas à peu de frais, et c'est un créancier difficile ; le fils d'Isabelle l'apprendra bientôt.

SEBASTIEN LAURENTIE.

Nous lisons dans le dernier numéro de l'*Art médical* :

« Suivant toutes les apparences, la question de la liberté de l'enseignement supérieur est encore une fois renvoyée aux calendes grecques, et nous n'aurons retiré de la première lecture de cette loi que le triste spectacle de la désertion des principes libéraux par les républicains autoritaires. Que voulez-vous ? Ils ont peur des cléricaux, comme l'ancien *Constitutionnel* avait peur des jésuites ; et ils haïssent encore plus l'Eglise qu'ils n'aiment la liberté. La liberté, ils ne la veulent que pour eux. »

« Quelle amère dérision ! et quel cruel retour des choses d'ici-bas ! Enfin, si la loi revient, contre toutes prévisions, à une troisième lecture, nous supplions les véritables défenseurs de la liberté de se rappeler que, pour la médecine au moins, la liberté d'enseignement ne sera qu'un mot vide de sens, tant que les facultés officielles ou libres auront le privilège de conférer le droit d'exercice. Que les facultés décernent comme elles l'entendent les grades et les titres honorifiques, mais que le *droit d'exercice* soit conféré uniquement par un jury pris en dehors des corps enseignants. C'est là le cri presque unanime de la presse médicale. »

On a beaucoup remarqué que M. le duc de Broglie ne quittait pas la présidence depuis le commencement de la crise ministérielle.

On attribue au maréchal de Mac-Mahon les paroles suivantes : « Je regrette le vote de la Chambre, cependant il me débarrasse de la conjonction des centres. »

M. de Broglie a déclaré qu'il ne tenait pas plus au septennat personnel qu'au septennat impersonnel.

M. de Chabaud-Latour refuse décidément, dit-on, de rester à son poste jusqu'après les lois constitutionnelles.

On parle d'une manière plus affirmative d'une interpellation qui serait faite sur la politique étrangère.

Indice curieux, plusieurs membres de la gauche disent que M. le duc Decazes a fait ce qu'il pouvait et ce qu'il devait faire.

Sous le titre : *Document*, nous lisons dans les informations de l'*Agence Havas* :

« On nous communique l'analyse de la réponse faite par le comte d'Andrassy, ministre des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, à la dépêche-circulaire de M. de Bismark du 12 mai 1872 sur l'élection du Pape futur, dont le journal officiel de Berlin a publié récemment le texte.

« Cette réponse a été simplement verbale, c'est-à-dire qu'elle n'a pas été faite sous la forme d'une dépêche. Elle portait en substance que le point de vue de l'Autriche en cette matière ne pouvait pas être le même que celui du cabinet de Berlin, attendu que l'Autriche avait à sauvegarder le droit historique d'exclusion appartenant à Sa Majesté apostolique, et que l'empereur actuel ne songeait nullement à abandonner ou à modifier ce droit, qu'il avait reçu de ses ancêtres.

« Dans le cas où des tendances extrêmes prévaudraient au Vatican et menaceraient de contester à l'Autriche son droit d'exclusion du futur conclave, mais dans ce cas seulement, le cabinet de Vienne aurait à se demander s'il ne doit pas adopter le point de vue exposé dans la circulaire de M. de Bismark, et qui consiste à faire dépendre de la régularité de l'élection la reconnaissance ou la non-reconnaissance du Pape choisi par le conclave.

« Le droit d'exclusion dont il est question ici appartient à la France, à l'Autriche et à l'Espagne. Chacune de ces trois puissances a le droit de formuler un vote contre un des candidats nommés par le conclave à la majorité des deux tiers des voix.

« Ce droit ne peut être exercé qu'une seule fois, mais, chaque Etat pouvant l'exercer pour son propre compte, il peut y avoir dans une élection papale jusqu'à trois candidats soumis par le conclave et éliminés par les puissances catholiques. »

Nous espérons que les journaux du radicalisme vont s'empresser de reproduire la note suivante, publiée par le *Times* du 8 janvier :

## Garibaldi et la guerre franco-allemande.

« Le général Garibaldi, qui a déjà publié quelques critiques extrêmement vigoureuses contre le rapport présenté contre lui à l'Assemblée de Versailles, écrit à Karl Blind qu'il espère que ses amis politiques sont bien convaincus que son but, en 1870-71, n'était pas de combattre l'Allemagne, mais de servir le principe de la démocratie. Le chef italien exprime sa satisfaction par rapport au progrès de la liberté populaire en Allemagne, un pays, ajoute-t-il, éminem-



ment digne de marcher à l'avant-garde de l'humanité. La lettre est datée de Caprera, le 30 décembre. »

Dès que l'épître à l'ami Blind nous sera parvenue, nous ne manquerons pas d'en enrichir nos colonnes.

### PROCLAMATION DE DON CARLOS.

Le Figaro a reçu de M. Gordon Bennett, propriétaire du *New-York Herald*, communication de la proclamation suivante :

« Espagnols,

» La Révolution, qui vit de mensonges, cherche, en proclamant roi d'Espagne un membre de ma famille, à se réconcilier avec la monarchie et la légitimité. Je suis la légitimité. Je suis le représentant de la monarchie en Espagne, et, parce que je le suis, j'ai repoussé avec un souverain mépris les propositions que les révolutionnaires de septembre osaient m'adresser, avant de consommer leur œuvre de néfaste déloyauté.

» Depuis lors, la Révolution sait que je ne puis pas être son roi. Chef de l'auguste famille des Bourbons en Espagne, je contemple avec une profonde douleur l'attitude de mon cousin Alphonse qui, avec l'inexpérience de son âge, consent à être l'instrument de ceux mêmes qui l'ont expulsé de sa patrie avec sa mère en l'abreuvant de sarcasmes et d'outrages.

» Cependant je ne proteste pas. Ma dignité et la dignité de mon armée ne permettent d'autre protestation que celle qui sera lancée avec une irrésistible éloquence par la bouche de nos canons. La proclamation du prince Alphonse, bien loin de me fermer les portes de Madrid, m'ouvre, au contraire, le chemin de la régénération de notre patrie bien aimée.

» Ce n'est pas en vain qu'un nouvel acte de prétorianisme blesse l'orgueil du peuple espagnol. Ce n'est pas en vain que mes invincibles volontaires sont armés, eux qui ont su vaincre à Erual, à Elpieus, à Montezurra, à Castellollit, à Somorrostro, à Cordona et à Urnieta, sauront empêcher une nouvelle insulte à notre magnanime Espagne, un autre scandale à l'Europe civilisée.

» Appelé à tuer la Révolution dans notre pays, je la tuerai, soit qu'elle fasse preuve de la férocité sauvage d'une impiété éhontée, soit qu'elle s'abrite et se cache sous le manteau hypocrite d'une piété feinte.

» Espagnols,

» Par notre Dieu ! par notre Espagne ! Je vous jure que, fidèle à ma mission sainte, je soutiendrai sans tache notre glorieux drapeau ! Il symbolise les principes sauveurs qui sont aujourd'hui notre espoir et qui seront demain notre salut.

» De mon quartier royal de Deva, le 6 janvier 1875.

» CARLOS. »

### Etranger.

ESPAGNE.

Madrid, 10 janvier, soir.

La *Gaceta* annonce que les carlistes ont été mis en déroute à Vinaroz (Valence), perdant 40 morts, 38 prisonniers et beaucoup de blessés.

Le marquis Silva de Alégre est nommé introducteur des ambassadeurs.

Un décret rétablit les ordres de Charles III, d'Isabelle-la-Catholique et de Marie-Louise.

Barcelone, 10 janvier, soir.

A bord de la *Navas de Tolosa*, 4 heures 30 du soir.

Nous sommes en route depuis ce matin 2 heures, suivis de la *Numancia*. Les matelots dansent devant le roi la *muneira* (danse galicienne).

La députation de Barcelone prend congé du roi pour retourner à terre.

La traversée s'annonce comme devant être bonne.

Le roi restera au moins un jour à Valence. Mercredi, il couchera dans le palais d'Aranjuez. Il arrivera à Madrid jeudi.

Londres, 11 janvier.

On mande de Berlin au *Morning Post*, en date du 10 janvier :

Le bruit court que le gouvernement expédie deux corvettes, la *Victoria* et la *Louise*, dans les eaux espagnoles, pour tirer vengeance des carlistes à cause de l'affaire du *Gustave*.

ETATS-UNIS.

New-York, 10 janvier.

D'après le *New-York Herald*, il est probable que le message du président Grant sur la Louisiane contiendra des affirmations énergiques au sujet de l'organisation et des actes de la ligue des blancs.

D'autre part, la commission du Congrès qui est revenue de la Nouvelle-Orléans miera les accusations d'intimidation et cherchera à prouver qu'il y a une fraude grossière de la part du bureau scrutateur, et un manque d'autorité et de capacité chez le gouverneur Kellog.

New-York, 11 janvier.

Le bruit se répand que les dissensions ont éclaté au sein du cabinet au sujet de la Louisiane : trois ministres seraient sur le point de donner leur démission. On ignore encore si le secrétaire d'Etat, M. Fish, ne sera pas parmi les démissionnaires. Des membres influents du parti républicain s'efforcent de rétablir l'harmonie parmi les membres du cabinet.

Les nouvelles de l'Amérique centrale portent que Pulido et Perez, chef de l'insurrection dans le Venezuela, ont été pris.

### LE DOSSIER DE M. DE BISMARCK.

La correspondance suivante a été adressée de Berlin au *Tablet*; nous la reproduisons, en laissant à notre confrère la responsabilité de ses informations :

« Les derniers événements ont provoqué des sentiments bien divers ; en somme, ils ont créé à la cour un parti très-éloigné d'être favorable au prince de Bismark. Le chancelier, qui ne peut supporter aucune opposition, pensa amener une réaction à son profit en offrant sa démission. Elle ne fut pas acceptée, et le roi se chargea de soigner la popularité de Bismark. Avec quel succès ? Vous le savez par le fait que la reine-impératrice, le chef des opposants du chancelier, refuse de céder et quittera Berlin dans quelques jours pour se rendre à Coblenz.

» Bien que protestante, Sa Majesté n'a jamais approuvé la persécution contre les catholiques ; elle a fait tout ce qui était en son pouvoir afin d'alléger les maux dont souffrent les héros de la foi. Le traitement infligé au comte d'Arnim fut caractérisé par elle de son véritable nom ; ce même traitement a amené les choses à un point tel, que Louise-Augusta préfère s'éloigner de la capitale plutôt que de modifier sa manière de voir à l'égard de Bismark.

» Il est, en outre, remarquable que la princesse royale partage les sentiments de sa belle-mère : chaque fois qu'elle rencontre M. de Bismark, elle se borne à lui accorder les marques du plus médiocre des respects.

» Naguère elle lui demanda, en présence de l'empereur, si les lois n'atteignaient pas aussi les ..... d'un haut rang, et quand Bismark lui eut répondu qu'en Prusse la loi n'admettait aucune distinction entre les grands et les petits, elle remarqua qu'elle ne pouvait pas le croire, parce que, s'il disait vrai, il n'était certainement pas à sa véritable place. Le roi entendit le colloque et intervint immédiatement. Toutefois, on regarde comme certain que la princesse royale ne manquera pas de renouveler son attaque dès que l'occasion s'en présentera. »

De Londres passons aux Etats-Unis. Le terrible chancelier n'a plus affaire au correspondant d'un journal catholique. C'est bel et bien le *New-York Herald* qui le prend à partie, et avec une vigueur que le lecteur jugera éloquente, si notre traduction n'est pas trop imparfaite.

« Bismark veut être le maître de l'Allemagne, et non pas son serviteur ; mais le pouvoir par lequel il s'est élevé peut être le pouvoir par lequel il sera détruit. La nation se révoltera contre une politique à laquelle elle doit un agrandissement de territoire, des discordes religieuses, la concentration de toute l'autorité dans la main d'un seul homme, d'un homme capable de soulever

un empire pour écraser un ennemi personnel.

» Voilà les résultats de la politique de sang et de fer. Mais cette politique n'aura-t-elle pas de fin ? L'Allemagne se pose naturellement cette question, car elle se souvient de ses trois dernières guerres, et elle en voit poindre une quatrième, peut-être plus effroyable que ses devancières. On aurait cru que la France humiliée se réfugierait dans une paix éternelle, que la querelle entretenue de génération en génération avait été vidée sur les champs de bataille, que la *Fatherland*, « le pays où allemand signifie ami, et français, démon, » était enfin consolidée ; mais la guerre avec la France est à peine terminée, et avec une énorme perte d'hommes et d'argent, qu'il faut se préparer à une nouvelle guerre !

» On s'adressa d'abord au patriotisme de l'Allemagne pour faire l'unité nationale et accabler la France ; aujourd'hui on invoque l'esprit religieux pour renverser la puissance de Rome. Le vrai sens de ces nouvelles provocations, c'est que l'Europe se trouve dans une position semblable à celle où elle était avant la guerre de trente ans. Une grande crise est imminente. M. Disraeli nous l'a fait présager avec un accent prophétique. Victor Hugo l'annonce en ses rapsodies. Les ministres évangéliques prient pour qu'elle advenue. Les nations protestantes sont sommées d'être prêtes à livrer bataille à « la femme de Babylone. » En Allemagne, en France, en Angleterre, on n'entend plus qu'une seule voix : celle du sergent instructeur.

» Tout ce que l'Europe compte d'hommes virils est sous les armes ; ce qu'elle demande à l'industrie de ses artisans, ce sont des canons plus destructeurs et des moyens d'approvisionnement ou de transports plus faciles. Les Parlements de France et d'Allemagne rivalisent d'ardeur dans leur empressement à voter des fonds nécessaires pour armer leurs pays respectifs. La politique de fer et de sang s'étend sur le continent tout entier.

» Les Allemands s'aperçoivent que la paix ne sera pas la conséquence de tant de guerres, et dans leur terreur, ils fuient par milliers aux Etats-Unis. Il n'est donc nullement extraordinaire que l'Allemagne proteste contre la continuation de la politique de sang et de fer. Quelle sécurité, quel calme, peuvent avoir des gens qui, à chaque instant, peuvent entendre le son du tambour appelant leurs fils aux combats ? Un peuple fier et brave ne marchande pas les sacrifices dès qu'il s'agit de répondre à l'appel du patriotisme. C'est ce que firent les Français quand ils marchèrent en haillons contre les armées combinées de l'Europe ; c'est ce que firent les Russes quand ils préférèrent mourir sous les ruines de Moscou plutôt que de livrer leur épée à l'étranger ; c'est ce que firent les Allemands quand, conduits par Frédéric, ils combattirent les Russes et les Autrichiens, alliés aux Français.

» Mais les plus fiers et les plus vaillants des hommes reculent à la pensée d'une série de guerres sans fin. Napoléon, le plus grand des capitaines, mena le peuple français — le plus vain des peuples — de gloire en gloire, jusqu'à ce que la gloire de la France embrasât la terre comme les feux de l'aurore embrasent le firmament ! Mais la France elle-même, la France passionnée pour la guerre et pour la renommée, et commandée par un chef doué des dons suprêmes du génie, la France de Napoléon le Grand, en un mot, se mutine, et quand l'ennemi se présente en Champagne et sous Paris, elle refusa de le repousser.

» De nombreuses guerres avaient affaibli et lassé la nation, de la même manière que de nombreuses blessures épuisent le corps le plus robuste. Il en est ainsi de l'Allemagne ! Trois guerres en dix ans ; trois guerres glorieuses et avantageuses ; tant de sang et tant de fer, et pas l'ombre d'une espérance de paix ! Hélas ! aucun signe de paix ! Rien que le bruit sourd que font les pas d'hommes en marche, rien que le cliquetis du marteau de l'armurier, rien que la voix du sergent instructeur, rien que les alarmantes batteries du tambour, rien que l'exercice et rien que les appels de la caserne. La colère et la menace sont dans le Parlement ; la haine veille en France, et l'envie en Russie... Rien ! si ce n'est du « sang et du fer ! » — Tel est l'aspect actuel de la *Fatherland*..... »

### Assemblée nationale.

Séance du 11 janvier 1875.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à la constitution des cadres et des effectifs de l'armée active et de l'armée territoriale.

Le général Changarnier prend la parole. L'orateur rend hommage à la valeur du rapport présenté par le général Chareton, au nom de la commission de l'armée. Ce rapport mérite le plus sérieux examen, mais l'orateur estime que la discussion publique ne laisse pas de présenter quelque danger. Il proteste à ce propos contre la tendance que l'on a à engager l'Assemblée dans des voies étrangères à sa compétence. Naguère on voulait la faire intervenir dans l'administration intérieure de l'Algérie, aujourd'hui on lui demande de fixer le nombre des compagnies de chaque bataillon. Bientôt on lui demandera de nommer les gardes champêtres des 36,000 communes de France. (Hilarité.) L'orateur conclut en présentant la triple proposition suivante :

- 1° Remercier la commission de l'armée ;
- 2° Transmettre au ministre de la guerre le remarquable travail du rapporteur ;
- 3° Passer immédiatement à la discussion des lois constitutionnelles.

« Sur ce dernier terrain, dit l'orateur en terminant, nous serons dans notre compétence. » (Applaudissements sur plusieurs bancs.)

M. le rapporteur Chareton, au nom de la commission de l'armée, repousse la motion du général Changarnier par ce motif que si l'Assemblée ne veut pas se déjuger, elle doit maintenir sa décision antérieure portant que l'organisation des cadres sera l'objet d'une loi. Il y a ici plusieurs grands intérêts en cause et notamment l'intérêt budgétaire. En effet, comment établir un budget normal, si la fixité des cadres militaires n'existe pas ?

Le général Billot, de son côté, combat la motion Changarnier par ce motif que l'Assemblée n'est pas saisie seulement du projet de la commission, mais aussi du projet du ministre de la guerre, qui ne saurait être écarté par une fin de non recevoir sommaire.

L'Assemblée va être consultée.

Le général Mazure demande que la question concernant le renvoi du travail de la commission au ministre de la guerre soit soumise la première au vote.

L'Assemblée consultée décide à la presque unanimité des voix que le projet de loi des cadres est maintenu à son ordre du jour. (Mouvement.)

La discussion générale est alors ouverte par un discours de M. Jean Brunet, qui combat le projet de la commission.

Le général Billot lui répond.

Le général Pellissier critique les innovations proposées.

Le général Guillemaut, en montant à la tribune, déclare que son discours ne se terminera pas avant six heures.

La discussion est alors renvoyée au lendemain et la séance est levée.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

ÉLECTIONS

A la Chambre de Commerce.

Dimanche 17 janvier.

Les Membres de la Chambre de Commerce d'Angers recommandent au choix de Messieurs les Électeurs :

MM. F. BESNARD, rééligible ;  
R. MARCHETEAU, rééligible ;  
THOREAU, rééligible.

Le 5 janvier, le nommé Haligon (Jean), âgé de 35 ans, domestique à la Potherie, arrondissement de Segré, présentant à son camarade Gauthier (Pierre), aussi domestique, demeurant avec lui, une balle qu'il venait de trouver, lui disant :

« Charge donc ton fusil, puis tu tireras dans un chêne ; nous verrons comme tu es adroit. »

Gauthier chargea, en effet, son fusil pendant que son camarade allait placer contre un arbre un papier sur lequel le tireur devait viser, puis allait s'abriter derrière une



haie, à quinze mètres de l'arbre et dans un endroit où Gauthier ne pouvait le voir.

Ce dernier fit feu; la balle ricocha contre l'arbre, et, prenant une direction oblique, vint frapper Haligon au front.

Le lendemain, ce malheureux domestique expirait des suites de sa blessure.

Le même jour, le nommé Vigné (Jacques), domestique à Saint-Lezin, arrondissement de Cholet, s'apercevant qu'un hangar sous lequel son maître plaçait ses charrettes s'était ébranlé par suite de la fonte des neiges, se hâta de transporter dans un autre endroit tout ce qu'il abritait. Il avait à peu près terminé son travail que tout à coup ce hangar s'effondra, engouffrant le domestique sous ses décombres. Lorsqu'on vint l'en retirer, il avait cessé de vivre.

On écrit de Brissac

Notre marché du 7 janvier dernier était assez animé. Les transactions, qui depuis plusieurs semaines étaient presque nulles par suite des neiges, ont repris leurs cours habituels.

Tous les cultivateurs sont satisfaits des grains en terre, la neige a atténué l'effet de la gelée et aucune récolte n'a de mal. Cependant les choux ont souffert, ce qui explique le renchérissement du foin.

Les vins ont peu de demande en ce moment, les prix se maintiennent.

Les grains sont aux mêmes prix qu'il y a un mois, et il est probable qu'aucun changement ne se fera sentir avant le printemps.

Les vigneron commencent la taille de la vigne, le bois est généralement bon et leur fait espérer bonne récolte à l'avenir, si les causes multiples, gelée, coulure, oidium et autres ne viennent contrarier leurs espérances.

Les plantations de nouveaux vignobles dans les environs reprennent leur cours interrompu par les gelées et les neiges.

Pendant les trois dernières semaines de décembre, il a été pris une telle quantité de petits oiseaux que la campagne semble aujourd'hui dépeuplée. Cette chasse amusante distrait les habitants des campagnes pendant les temps de neige, mais est-elle profitable à l'agriculture? A l'exception de l'alouette qui fait les délices de la table et beaucoup de mal à nos grains, les petits oiseaux de nos pays nous rendent tous des services en détruisant une grande quantité d'insectes qui au printemps rongent nos récoltes. Il faudra plusieurs années sans neige pour repeupler nos buissons.

On regrette plusieurs accidents causés par le verglas, particulièrement des enfants et des vieillards qui ont fait des chutes et se sont fracturés soit les bras soit les jambes.

Le 7 janvier, dans l'après-midi, un triste accident est arrivé dans le bourg de Bazouges (Mayenne).

La nommée Marie Durand, femme Guinoiseau, âgée de 42 ans, demeurant à la Petite-Lande, commune de Marigné-Peuton, revenait de Château-Gontier à son domicile dans une carriole. Arrivée au bourg de Bazouges, cette femme excita son cheval afin de pouvoir passer devant une voiture chargée de porcs qui marchait dans la même direction. Celui-ci, effrayé sans doute par le cri de ces animaux, partit à fond de train. La femme Guinoiseau épouvantée sauta à terre; mais elle le fit si malheureusement qu'elle tomba la tête sur la berge et se fit de nombreuses blessures.

Relevée et transportée dans une maison voisine, chez le nommé Perouin Ancel, charron, elle reçut tous les soins que nécessitait son état, en attendant l'arrivée de M. Tertrais, médecin à Château-Gontier, qui constata que cette malheureuse femme avait à la partie supérieure du front une large blessure qui laissait voir le crâne, la joue gauche coupée dans presque toute sa largeur, et, en outre, la jambe droite fracturée au-dessus du genou.

L'état de la femme Guinoiseau est des plus graves.

Le cheval, qui avait continué sa course, fut arrêté à la sortie du bourg de Bazouges par un habitant de Laigné.

(L'Indépendant de l'Ouest.)

ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnumérariat des Postes auront lieu le jeudi 28 janvier 1875.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le Directeur, Chef du service des Postes du département, rue du Bellay, 32, à Angers, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Les demandes ne seront admises que jusqu'au 23 janvier prochain inclusivement.

## THÉÂTRE.

La représentation d'avant-hier soir a été pour M<sup>me</sup> Derasse un véritable triomphe. Avec cette artiste si remarquable, *Violetta (la Traviata)* a obtenu le succès que nous avions prévu. D'un bout de la pièce à l'autre, même talent, même enthousiasme de la part du public. La façon dont M<sup>me</sup> Derasse a chanté ses différents morceaux lui a valu bravos et rappels. Comme cantatrice et comme comédienne, M<sup>me</sup> Derasse est admirable. Elle est dans son rôle depuis le moment où elle entre en scène jusqu'au dernier mot, au dernier geste.

Au premier acte, l'insouciance au milieu des plaisirs; au second, le bonheur tranquille d'abord, puis le sacrifice; au troisième, le retour aux agitations bruyantes, mais avec le désespoir dans l'âme; au quatrième, la maladie incurable, la lutte contre la mort, alors qu'elle voudrait vivre pour épouser Rodolphe, que d'Orbel lui accorde. Partout, M<sup>me</sup> Derasse a été magnifique; la scène finale, depuis l'entrée de Rodolphe jusqu'à la mort de Violetta, a été chantée et jouée par elle de la façon la plus saisissante et la plus dramatique.

M<sup>me</sup> Derasse va partir, croyons-nous, pour Bruxelles, où elle est attendue. Espérons qu'à son retour, au printemps prochain, la sympathique artiste viendra se faire applaudir de nouveau à Saumur.

Le temps nous manque pour payer à chacun des autres interprètes le tribut d'éloges qui lui est dû. Qu'il nous suffise de dire que le baryton, M. Budant, s'est surpassé dans le rôle de d'Orbel père et qu'il a été très-applaudi. M. Chevalier a également fait plaisir dans celui de Rodolphe.

\*\*\*

Dans quelques heures aura lieu le concert donné, au profit des pauvres, par la musique municipale. Le public dilettante de notre ville s'apprête à assister à cette charmante soirée qui doit procurer des secours à ceux qui souffrent.

\*\*\*

Hâtons-nous d'annoncer aussi la solennité littéraire qui aura lieu lundi prochain, 18 janvier, à l'occasion du 255<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Molière.

L'éclat de cette soirée sera rehaussé par la présence de M. Emile MARCK, premier rôle de l'Odéon, M. DEGARD, artiste du théâtre de la Porte-Saint-Martin, qui a paru à côté de M<sup>me</sup> Favart aux deux représentations données à Saumur par la célèbre comédienne, et M. KERAVAL, lauréat du Conservatoire de Paris.

La représentation sera ainsi composée :

TARTUFFE, comédie en 5 actes, de Molière.

M. Emile Marck remplira le rôle de *Tartuffe*, qu'il a joué à Paris; M. Degard celui d'*Orgon*, qu'il a également joué à Paris.

LE MALADE IMAGINAIRE, comédie en 3 actes, de Molière.

M. Degard remplira le rôle d'*Argan*, qu'il a joué à Paris.

CÉRÉMONIE du *Malade imaginaire*, avec la mise en scène de la Comédie-Française.

## Dernières Nouvelles.

Versailles, 12 janvier, 3 heures, soir.

On dit que le ministère a retiré sa démission, mais qu'il est résolu à se désintéresser de la discussion des lois constitutionnelles.

D'après d'autres renseignements, il n'y a rien de nouveau relativement à la crise ministérielle.

On parle encore de loin en loin de la candidature de M. Léon Renault pour le portefeuille de l'intérieur, mais ce bruit ne semble plus fondé.

On ajoute que si M. de Fourtou faisait

partie du nouveau ministère, M. Léon Renault donnerait sa démission.

Hier mardi, à l'ouverture de la séance, l'Assemblée a repris la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à la constitution des cadres et des effectifs de l'armée active et de l'armée territoriale.

La commission de l'armée s'est réunie avant la séance pour s'occuper de quelques nouveaux amendements.

On s'attend à une longue dissertation du général Guillemaut.

M. Gambetta devait aussi parler, mais une indisposition subite le retient, dit-on, chez lui.

On remarque qu'un grand nombre d'officiers de tous les grades et de toutes les armes assistent à la séance.

Lorsque va venir la discussion des lois constitutionnelles, l'urgence sera, dit-on, votée pour abréger le temps et simplifier la situation.

On parle toujours d'une proposition qui sera faite par un membre du centre droit, tendant à demander l'urgence pour la discussion des lois constitutionnelles.

Non-seulement le centre gauche refuse la priorité à la loi sur le Sénat, mais certains membres de ce groupe paraissent décidés à s'opposer à la discussion de ce projet avant que l'Assemblée n'ait pris une décision définitive sur le projet d'organisation et de transmission des pouvoirs.

On dit que M. Thiers engage la gauche à poser une question au gouvernement sur le maintien provisoire aux affaires du cabinet actuel.

On ne croit pas que la gauche se laisse persuader.

Pour les articles non signés : P. GODST.

ÉTAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 1874.

### NAISSANCES.

Le 2. — Baptiste Mention, rue Saint-Nicolas. — Georges-Julien-Isidore Pellemeule, rue Braut.

Le 6. — Edouard-Alexandre Gouillet, rue des Capucins. — François Favreau, à l'Hospice.

Le 8. — Juliette Gasté, rue du Portail-Louis. — Gabriel Weis, rue Courcouronne. — François-Charles Guery, château de Saumur.

Le 9. — Marie-Françoise Péron, à l'Hospice.

Le 10. — Jules-François Bourgeois, rue de la Chouetterie.

Le 11. — Marie François, rue Saint-Nicolas.

Le 12. — Eugène-Georges-Louis Duhamel, rue des Moulins.

Le 15. — Joséphine Baron, île du Saule.

Le 17. — Fernand Bidault, rue de la Petite-Bilange.

Le 19. — Marguerite-Eugénie Joulain, rue de la Cocasserie.

Le 22. — Victorine Poirier, rue Duncan.

Le 26. — Auguste Chevalier, carrefour Dacier. — Louis Nickler, Grand-rue. — Alphonse Lacroix, chemin Charnier.

Le 27. — Juliette Lavoué, chemin Charnier. — Joséphine Maucier, rue de la Gueule-du-Loup. — Auguste-Charles Gordienne, rue de la Visitation.

Le 30. — Alexandre Piron, rue de la Visitation. — Marie-Louise Froger, rue de la Visitation.

Le 31. — Lucie Thibault, rue de la Chouetterie.

### MARIAGES.

Le 4<sup>er</sup>. — Paul Pujol, employé de commerce, et Marie-Louise Bernard, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 8. — Amand Jamin, tonnelier, et Sophie-Rose-Hélène Grégoire, lingère, tous deux de Saumur.

Le 9. — Joseph Reb, cavalier de manège, et Gabrielle-Catherine Frenette, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 10. — Pierre-Jules Pillot, menuisier, et Victorine-Célestine Besnier, couturière, tous deux de Saumur.

Le 28. — Joseph Giton, serrurier, et Marie-Françoise Guillemé, chapeletière, tous deux de Saumur. — Jean-Baptiste Pillault, tailleur de pierres, et Elisabeth Belleville, journalière, tous deux de Saumur.

Le 30. — Joseph Humbert, cocher, et Jo-

séphine Ernst, sans profession, tous deux de Saumur.

### DÉCÈS.

Le 4<sup>er</sup>. — Augustine Trochu, 46 ans, sans profession, route du Mans. — François Cocuau, jardinier, 34 ans, à l'Hospice.

Le 4. — Paul Calamier, 20 jours, rue Beaurepaire.

Le 6. — Marie-Virginie Fontenault, sans profession, 64 ans, épouse Joseph Javaud, rue Saint-Jean.

Le 7. — Maurice Andrieu, retraité, 50 ans, rue d'Alsace.

Le 8. — Adèle Julienne, sans profession, 47 ans, route de Varrains.

Le 9. — Marie-Catherine Berner, journalière, 46 ans, épouse Jean-Claude Didier, rue Saint-Nicolas.

Le 11. — Urbain Aubergeon, cultivateur, 73 ans, à l'Hospice.

Le 13. — Pierre Leroux, 6 mois, rue de la Croix-Verte.

Le 14. — Henriette-Ernestine Cocuau, 2 ans, rue de Fenet.

Le 15. — Reine Juliette Richard, sans profession, 24 ans, épouse François-Prospère Foucher, rue du Portail-Louis.

Le 16. — Hippolyte-Etienne-Paul Pallu, juge de paix, 43 ans, rue du Prêche. — Marie Testaud, lingère, 38 ans, épouse Armand-Baptiste-Fidèle Gouzet, rue Daillé.

Le 17. — Métanie-Julienne Turlais, sans profession, 48 ans, épouse Étienne Bougreau, au-Petit-Puy.

Le 18. — Victorie Beaufrère, couturière, 36 ans, épouse Alexis Pineau, à l'Hospice.

Le 19. — Perrine Charriau, journalière, 72 ans, veuve Louis Chevillon, à l'Hospice.

Le 22. — Anne Biet, marchande, 69 ans, épouse Louis Bougreau, rue de Fenet. — Louis Magé, vigneron, 72 ans, à l'Hospice.

Le 24. — Théodore Poirier, 5 ans, rue de la Visitation.

Le 26. — Thérèse Beraud, couturière, 52 ans, épouse Pierre Guitteau, ancienne route de Tours. — Adolphe Remy, 6 mois, rue de la Visitation. — Antoine-Amédée Marandet, receveur des postes, 54 ans, rue d'Orléans. — Paul-Antoin Brazier, lieutenant de vaisseau, 34 ans, rue de Bordeaux.

Le 27. — Osalie-Rosalie Galbrun, sans profession, 61 ans, épouse Jean Hamet, rue de la Petite-Douve. — Léon-Charles Saunier, boulanger, 35 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 28. — Louise-Françoise Courtigné, 8 ans, rue de Lorraine. — Mathurin Oger, ancien porteur de contraintes, 77 ans, à l'Hospice.

Le 29. — Jeanne Samson, domestique, 86 ans, veuve Joseph Guérin, à l'Hospice.

## Théâtre de Saumur.

PROGRAMME du Concert donné, au profit des pauvres, par la musique municipale de Saumur, aujourd'hui mercredi 13 janvier.

### PREMIÈRE PARTIE.

1<sup>o</sup> Grand duo de la *Norma*, de Bellini, arrangé pour la musique municipale, par V. M.

2<sup>o</sup> Duo de violon, de Bériot, exécuté par MM. Meurice et Chevreau.

3<sup>o</sup> Grand air de la *Reine de Saba*, de Ch. Gounod, chanté par M<sup>me</sup> Barré-Sabati.

4<sup>o</sup> Quatuor de G. Onslow.

5<sup>o</sup> Nocturne de Reuschaël, solo de violoncelle, exécuté par M. Martel, violoncelle solo du théâtre d'Angers.

6<sup>o</sup> *Dormi pur*, de Scudéri, et *Colombine*, de Massenet, chantés par M<sup>me</sup> Barré-Sabati.

### DEUXIÈME PARTIE.

1<sup>o</sup> *Fra-Diavolo*, ouverture d'Auber, exécutée par la musique municipale.

2<sup>o</sup> Concerto de Bériot, pour violon, exécuté par M. Meurice.

3<sup>o</sup> Ouverture de *l'Etoile du Nord*, de Meyerbeer, pour piano à 4 mains, exécutée par M<sup>mes</sup> Maubert et Bersoullé.

4<sup>o</sup> *Souvenir d'Alsace*, polka, exécutée par la musique municipale.

5<sup>o</sup> *Coquette*, de Chopin, chantée par M<sup>me</sup> Barré-Sabati.

6<sup>o</sup> Fantaisie d'Alard, sur *Faust*, de Gounod, pour violon, exécutée par un amateur.

7<sup>o</sup> Fantaisie sur des airs russes et écossais, de Franchomme, pour violoncelle, exécutée par M. Martel.

M<sup>me</sup> Maubert et M<sup>le</sup> Bersoullé tiendront le piano pour les accompagnements.

Ouverture des bureaux à 7 heures 1/2; lever du rideau à 8 heures.



**LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>o</sup>**  
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

**Le Dictionnaire de la langue française**, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 100<sup>e</sup> fascicule, SUR à TAL, est en vente.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »

— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie MÈNÈZ, place du Pilon.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

**REVALESCIÈRE**

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, ren-

vois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhées, dysenteries, coliques, phlogose, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelnuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

N<sup>o</sup> 49,842 : M<sup>me</sup> Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N<sup>o</sup> 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N<sup>o</sup> 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N<sup>o</sup> 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N<sup>o</sup> 48,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N<sup>o</sup> 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure n<sup>o</sup> 62,913.

Valgorge (Ardèche), 19 octobre 1865.

La Revalescience est un remède que j'appellerai presque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julie, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie.

MONASSIER, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. — 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescience en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescience chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicerie, rue Saint-Jean; M<sup>me</sup> GONDRAND, épicerie, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, à Paris.

**Marché de Saumur du 9 Janvier.**

Froment (l'h.) 77 k.	18 75	Huile de lin.	50	—
2 <sup>e</sup> qualité.	74 18	Graine trèfle	50	65
Seigle . . . . .	75 13 95	— Luzerne	50	55
Orge . . . . .	65 15 35	Foin (h. bar.)	780	90
Avoine h. bar.	50 12 50	Luzerne —	780	—
Fèves . . . . .	75 19	Paille —	780	40
Pois blancs . . .	80 36	Amandes . . .	50	—
— rouges . . . .	80 38	— cassées	50	—
Graine de lin.	70	Cire jaune . .	50	250
Colza . . . . .	65 17	Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—
Chenevis . . . .	50 23 50	qualité (52 k. 500)	48	—
Huile de noix	50 100	2 <sup>e</sup> —	—	44
— chenevis	50	3 <sup>e</sup> —	—	38

**COURS DES VINS.**

BLANCS (3 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1873.	1 <sup>re</sup> qualité	»	»
Id.	2 <sup>e</sup> id.	»	»
Ordln., envir. de Saumur 1874.	1 <sup>re</sup> id.	»	» 75
Id.	2 <sup>e</sup> id.	»	» 70
Saint-Léger et environs 1874.	1 <sup>re</sup> id.	»	» 65
Id.	2 <sup>e</sup> id.	»	» 60
Le Puy-N.-D. et environs 1874.	1 <sup>re</sup> id.	»	» 65
Id.	2 <sup>e</sup> id.	»	» 60
La Vienne, 1874.	1 <sup>re</sup> id.	»	» 45

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs, 1873	1 <sup>re</sup> qualité	»	» 100
Champigny, 1873	1 <sup>re</sup> id.	»	» 150
Id.	2 <sup>e</sup> id.	»	» 140
Id.	3 <sup>e</sup> id.	»	» 140
Varrains, 1873	1 <sup>re</sup> id.	»	» 130
Varrains, 1874	1 <sup>re</sup> id.	»	» 100
Bourgueil, 1873	1 <sup>re</sup> qualité	»	» 110
Id.	2 <sup>e</sup> id.	»	» 105
Id.	3 <sup>e</sup> id.	»	» 105
Restigné 1874	1 <sup>re</sup> id.	»	» 100
Chinon, 1873	1 <sup>re</sup> id.	»	» 95
Id.	2 <sup>e</sup> id.	»	» 85
Id.	3 <sup>e</sup> id.	»	» 85
Id.	4 <sup>e</sup> id.	»	» 75

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

**Service d'hiver.**

Départs de Saumur pour Poitiers :

5 heures 50 minutes du matin.  
11 — — — — —  
6 — 10 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin.  
10 — 40 — — — —  
5 — 35 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 JANVIER 1875.**

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	62 02	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	881 25	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	485	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	92	»	»	Crédit Mobilier . . . . .	370	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	685	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	78	»	»	Crédit foncier d'Autriche . . .	543 75	»	»	Société autrichienne, j. janv.	670	»	»
5 % Emprunt 1871 . . . . .	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	325	»	»	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Emprunt 1872 . . . . .	100 10	»	»	Est, jouissance nov. . . . .	520	»	»	Orléans . . . . .	996 75	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	220 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	897 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	991 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	450	»	»	Midi, jouissance juillet. . . . .	641 25	»	»	Est . . . . .	987 75	»	»
— 1865, 4 % . . . . .	477 50	»	»	Nord, jouissance juillet. . . . .	1112 50	»	»	Nord . . . . .	997 50	»	»
— 1869, 3 % t. payé. . . . .	313	»	»	Orléans, jouissance octobre. . .	882 75	»	»	Ouest . . . . .	989	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé. . . .	376	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	575	»	»	Midi . . . . .	990	»	»
Banque de France, j. juillet. . .	3800	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. nov. . . . .	908	»	»	Deux-Charentes . . . . .	976	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . .	565	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	542 50	»	»	Vendée . . . . .	946 50	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	460	»	»	Société Immobilière, j. janv.	40	»	»	Canal de Suez . . . . .	491 25	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	237 50	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	210	»	»				
Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.	870	»	»								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**  
**GARE DE SAUMUR**  
(Service d'hiver, 2 novembre 1874.)

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — — — —  
9 — 01 — — — — —  
1 — 33 — — — — —  
4 — 19 — — — — —  
7 — 27 — — — — —

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 30 — — — — —  
9 — 50 — — — — —  
19 — 38 — — — — —  
4 — 44 — — — — —  
10 — 38 — — — — —

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 48.

Etude de M<sup>e</sup> GUSTAVE TRANNOY, avoué à Epernay, rue des Tanneurs.

**VENTE**  
Par suite de faillite,  
En six lots qui seront réunis,  
D'UNE

**GRANDE MAISON**  
De commerce et d'habitation  
Avec vastes celliers et dépendances,  
**CAVES**  
Pour deux millions de bouteilles,  
**GRAND JARDIN D'AGRÈMENT**  
**CLOS**  
Planté d'arbres y attendant,  
**TERRAIN A BATIR**  
Séparé par une ruelle;  
Le tout d'une superficie de plus de 12,000 mètres.  
Situé à Epernay, rue Saint-Laurent, n<sup>o</sup> 50;  
Et en quinze lots,  
**D'UN TERRAIN A BATIR**  
D'UN CLOS  
Et de plusieurs pièces de **VIGNES et TERRIERS**  
Sis audit Epernay et terroir dudit lieu (Marne).

L'adjudication aura lieu le **jeudi 28 janvier 1875**, heure de midi, en l'audience des criées du tribunal civil séant à Epernay, au Palais-de-Justice, rue des Archers.

**DÉSIGNATION.**  
**MAISONS, DÉPENDANCES et TERRAINS en dépendant.**  
Premier lot.  
Une maison d'habitation, avec cour, grand cellier, pressoirs, caves, alambic, etc., contenant ensemble 1,859 mètres.  
Mise à prix . . . . . 40,000 fr.  
Deuxième lot.  
Grande et vaste maison d'habitation, entre cour et jardin, contenant 4,791 mètres.  
Mise à prix . . . . . 80,000 fr.

**Troisième lot.**  
Un terrain, d'une superficie de 2,781 mètres 48 décimètres, sous lequel il existe 212 mètres de caves.  
Mise à prix . . . . . 10,000 fr.

**Quatrième lot.**  
Un autre terrain, planté d'arbres fruitiers, contenant 405 mètres; il existe 25 mètres de caves, tant sous le sous-sol de ce terrain que sous celui de la rue des Semonts.  
Mise à prix . . . . . 1,200 fr.

**Cinquième lot.**  
Un autre terrain, planté d'arbres fruitiers, de 337 mètres 50 décimètres.  
Mise à prix . . . . . 1,000 fr.

**Sixième lot.**  
Un autre terrain, de 337 mètres 50 décimètres, planté d'arbres fruitiers.  
Mise à prix . . . . . 1,000 fr.

**Terrain à bâtir, Clos, Vignes et Terriers.**  
En quinze lots, sur les mises à prix réunies de . . . . . 3,180 fr.  
S'adresser, pour les renseignements:  
A Epernay: 1<sup>o</sup> à M<sup>e</sup> TRANNOY, avoué; 2<sup>o</sup> à M. BUCQUET, rue du Donjon; 3<sup>o</sup> à M<sup>e</sup> POUCHET, notaire; 4<sup>o</sup> et au greffe du tribunal civil d'Epernay, où se trouve déposé le cahier des charges. (15)

**A VENDRE**  
**UNE MAISON**  
Rue d'Orléans,  
Anciennement occupée par M. Milon, libraire.  
S'adresser à M. LORRAIN, plâtrier, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A CÉDER**  
IMMÉDIATEMENT,  
**UN MAGASIN**  
DE

**PARAPLUIES & OMBRELLES**  
Bien achalandé,  
Situé dans un quartier très-commerçant, à Saumur.  
Conditions avantageuses.  
S'adresser à M. G. DOUSSAIN, syndic de faillites, quai de Limoges, 49, à Saumur. — Affranchir. (17)

Communes du Voide et de la Salle-de-Vihiers.

**ADJUDICATION DE TRAVAUX**

Les Maires des communes du Voide et de la Salle-de-Vihiers préviennent MM. les Entrepreneurs de travaux publics, qu'il sera procédé, à la Mairie du Voide, le dimanche 17 janvier 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication, en un seul lot, des travaux ci-après :

1 <sup>o</sup> 1,589 mètres courants de terrassements . . . . .	2,062 f. 11
2 <sup>o</sup> 1,589 mètres courants d'empièvements . . . . .	4,305 57
3 <sup>o</sup> Travaux d'art . . . . .	689 13
4 <sup>o</sup> Somme à valoir pour travaux imprévus . . . . .	93 19
<b>Total général . . . . .</b>	<b>7,150</b>

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer cantonal de Vihiers, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT,  
**UNE MAISON**  
Rue de l'Echelle.  
S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

Les créanciers de M. LIMIERS, négociant à Saumur, sont invités à remettre à M. G. DOUSSAIN, syndic de faillites, quai de Limoges, 49, à Saumur, avant le 1<sup>er</sup> février 1875, pour dernier délai, la note détaillée de ce qui leur est dû. (48)

**CHOCOLAT-MENIER**  
A VOIR LES CONTREFAÇONS  
EXIGER LE VÉRITABLE NOM

**MAISON DE NOUVEAUTÉS**  
Rue de la Tonnelle, à Saumur.

Il n'est pas vrai, comme certaines personnes en répandent le bruit, que M. BIZÉRAY ait vendu sa maison de commerce, et il s'empresse d'en prévenir sa clientèle, en lui annonçant un nouvel assortiment de confections et d'étoffes de soie riches, pour toilettes de soirées et de visites de l'an. (7)

**GUÉRISON INSTANTANÉE**  
**NEURALGIES (faciales) MIGRAINES**  
**OTALGIES (névralgies de l'oreille) MAUX DE DENTS** (lors même qu'elles seraient extraites)

AVIS IMPORTANT : Cette Eau est d'une odeur agréable et complètement inoffensive; aspirée par la narine, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à l'état normal, et les Douleurs cessent à l'instant même; elle prévient aussi les crises d'ÉPILEPSIE et les attaques d'AROMÈNE. Il sera envoyé franco à domicile, aux personnes qui en feront la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, ont pu constater l'efficacité extraordinaire de ce produit.

L'inventeur a obtenu le meilleur mode de CONSERVATION en faisant que les Dépôtaires apothicaires des Facultés destinés à garantir instantanément dans la Pharmacie. — Flacon simple, Prix, 4 fr. — Flacon contenant six flacons, Prix, 20 fr.

A Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orléans; Chedevevergne, rue de la Tonnelle, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (215)

**L'ILLUSTRATION DE LA MODE**  
ET  
**TOILETTE DE PARIS**  
Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE

Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée; de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rebus, etc.

Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

**PRIX D'ABONNEMENTS**  
Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.

La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Saumur, imprimerie de P. GODET.  
Certifié par l'imprimeur suisse.